

REGLEMENT

1. Le concours est ouvert à tous les auteurs majeurs de langue française, quelle que soit leur nationalité, du 15 octobre 2010 au 15 février 2011, date de rigueur pour la clôture, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers adressés postérieurement ne pourront être retenus.

Les textes ne revêtiront pas obligatoirement la forme d'une nouvelle au sens strict du terme. Il peut s'agir également d'histoires courtes ne comportant pas de "chute" à proprement parler. Le jury sera surtout sensible au plaisir de la lecture.

Les textes proposés à ce concours ne doivent pas avoir été déjà primés ou avoir été publiés par ailleurs sous quelque forme que ce soit.

2. Chaque candidat peut adresser autant de textes qu'il le désire. Les nouvelles comporteront au maximum 5 pages format 21X29,7 cm. Elles seront dactylographiées en police Times new roman, taille 12 avec un interligne de 1.5.ligne.

Pour garantir l'anonymat de chaque candidat, chaque exemplaire de ou des textes présenté(s) portera sur la première page, en haut à gauche un code de 4 lettres et/ou chiffres, qui servira à l'identification du candidat. Ce code sera identique pour chaque œuvre proposée.

Les œuvres dactylographiées, devront être adressées en courrier simple au "Foyer Rural de Mauvezin" – Place du Bastion d'Uzac – 32120 MAUVEZIN en 2 exemplaires. Elles devront être agrafées et les pages numérotées.

3. Dans une enveloppe, mettre une feuille blanche sur laquelle sont indiqués vos nom, prénom, adresse postale, mail et âge. Ecrire sur cette enveloppe le code sous lequel l'auteur a proposé ses œuvres et la cacheter.
Mettre cette enveloppe à l'intérieur de celle contenant les œuvres proposées pour le concours, accompagnée d'un timbre poste au tarif en vigueur.
4. En dehors du code choisi pour le concours, les textes ne devront pas comporter aucune mention permettant d'identifier leur auteur et ne seront accompagnés d'aucun commentaire.
5. Le règlement peut être retiré à l'accueil du Foyer Rural ou demandé par courrier à l'adresse suivante : Foyer Rural de Mauvezin – Place du Bastion d'Uzac – 32120 MAUVEZIN, ou par mail : fr.mauvezin@aliceadsl.fr
6. Les candidats désireux d'obtenir un accusé de réception de leurs textes devront joindre à l'envoi une enveloppe timbrée portant leurs nom et adresse.
7. Le concours est doté de prix, accessits et mentions sous forme de diplômes et de livres.

Des félicitations et des encouragements peuvent être décernés, à l'appréciation du jury. Les prix qui ne pourraient pas être remis seront conservés définitivement par le Foyer Rural.

8. Chaque lauréat sera informé du résultat du concours dans la première semaine de mars 2011. Le palmarès pourra également être consulté sur le site du Foyer Rural : www.foyerural-mauvezin.com dès le lendemain de la remise des prix.

9. Les lauréats conserveront tous leurs droits vis-à-vis de leur œuvre pour une exploitation ultérieure.

Au cas où les textes reçus ne présenteraient pas une qualité suffisante ou ne seraient pas suffisamment nombreux, le Foyer Rural se réserve la possibilité d'annuler le concours sans avoir à justifier cette décision auprès des candidats.

10. Les manuscrits des participants seront détruits après la proclamation du résultat. Ils ne seront restitués que sur demande expresse des candidats, et réexpédiés à leurs frais (joindre dans ce cas une enveloppe suffisamment affranchie).

11. Les décisions du jury, composé de membres du comité de lecture du Foyer Rural et de lecteurs, sont souveraines, sans appel et confidentielles. En aucun cas notes ou contenus de fiches de lecture ne seront communiqués aux candidats.

12. Pour respecter la notion d'équité et de transparence, aucun lien de parenté ne devra exister entre les candidats, les membres des différents comités de lecture et les organisateurs du concours.

13. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.